

# LE GROUPEMENT « LES MOUSQUETAIRES » CESSE LA PÊCHE ET LA COMMERCIALISATION D'ESPÈCES PROFONDES

Partager :

29 mars 2016

Chapeau bas !

**Le groupement des Mousquetaires annonce aujourd'hui que sa flotte de pêche, la « Scapêche », cessera progressivement, d'ici 2025, de pêcher des espèces profondes[1] et que les magasins du groupe en arrêteront la vente à la même échéance.** Ce plan de progrès intitulé « pêche durable 2025 », qui nécessitera un investissement de 50 millions d'euros dans toute la filière pêche du groupement, a été élaboré en concertation avec BLOOM via le cabinet de développement durable Synergence (désormais « Deloitte Développement Durable »). Ce changement de cap à 180 degrés fait suite à l'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante consciente des grands enjeux environnementaux au sein du Groupement les Mousquetaires et à une mobilisation citoyenne extraordinaire en 2013 et 2014 contre le chalutage profond : près de 900 000 citoyens ont signé la [pétition de BLOOM](#) contre cette méthode de pêche destructive, un record dans l'histoire des mobilisations environnementales en France, dépassant même le Pacte écologique de Nicolas Hulot, pourtant une référence en la matière. **L'expression claire du rejet par les Français de la pêche en eaux profondes avait encouragé le groupe Intermarché à négocier avec BLOOM pour que leurs navires cessent, dès janvier 2015, de pêcher au-delà de 800 mètres de profondeur. La décision de la flotte d'Intermarché précédait en cela toute forme de contrainte réglementaire, nationale ou européenne.**

*« Sortir définitivement de la pêche profonde est une décision majeure pour Intermarché et les autres marques du groupe »* commente Claire Nouvian, fondatrice de BLOOM. *« Qu'un groupe industriel ait la volonté d'opérer une mutation aussi profonde et difficile est un signe extrêmement positif pour la pêche en général ainsi que pour tous les autres secteurs de production. Cela montre qu'avec de la vision et du courage, rien n'est impossible. Ce qui compte c'est d'être déterminé à s'engager dans la bonne direction, d'être à l'écoute des citoyens, de prendre sa responsabilité sociale et environnementale au sérieux et de se donner les moyens de la réussite. Or évidemment, tout cela est plus simple à dire qu'à faire quand on est à la tête d'un paquebot car les changements de cap se font dans la durée, jamais du jour au lendemain, ce n'est d'ailleurs pas ce qu'on leur demande »* précise Claire Nouvian.

*« En agissant ainsi, le groupement les Mousquetaires va imprimer une marque profonde sur le secteur de la pêche et renouer la confiance avec le public qui ne veut plus participer*

*indirectement à des pratiques détruisant la nature et les équilibres humains. Ces temps-là appartiennent au passé, et les Mousquetaires montrent qu'ils ont compris les deux principaux enjeux des marques : honorer la confiance de leurs clients et prendre toute la mesure de leur responsabilité sociale et environnementale. Chapeau bas !* » félicite la présidente de BLOOM au nom de son équipe.

La première décision d'Intermarché d'arrêter la pêche au chalut au-delà de 800 mètres avait influencé l'ensemble des négociations sur le règlement européen encadrant la pêche en eaux profondes : le Conseil de l'Union européenne avait ainsi arrêté sa position en novembre dernier en y réintroduisant le principe de l'interdiction du chalutage profond au-delà du seuil de 800 mètres déterminé par Intermarché avec BLOOM. La France avait alors clairement annoncé [son soutien à cette position](#). **L'annonce d'Intermarché peut insuffler l'ambition qui fait actuellement défaut aux négociations finales de Trilogie à Bruxelles. Celles-ci achoppent non pas sur le principe de l'interdiction du chalutage profond, d'ores et déjà accepté par les parties prenantes comme une évidence historique, mais sur le champ d'application du règlement** : les eaux internationales ont été retirées par le Conseil qui limite la zone d'application aux seules eaux européennes (dans la limite des 200 miles nautiques) alors que les positions du Parlement et de la Commission européenne intégraient initialement toutes les eaux internationales de l'Atlantique Nord-Est en plus des eaux européennes. Or les flottes espagnoles pêchent principalement en eaux internationales donc si l'Union européenne accepte de limiter le champ d'application aux eaux communautaires, cela reviendrait ni plus ni moins à exempter l'Espagne de toute contrainte réglementaire. « *Ce serait le comble* » conclut Claire Nouvian « *que les Français, sous l'impulsion d'Intermarché, montrent le bon exemple et que l'armada industrielle espagnole sorte gagnante de la négociation ! Nous comptons sur la France pour défendre l'engagement de ses flottes sur la voie de la pêche durable et empêcher qu'un avantage concurrentiel aussi contraire à l'esprit de l'Union européenne soit donné à l'Espagne* ».

Le prochain trilogue entre Conseil, Commission et Parlement est fixé à Bruxelles au 25 avril 2016.

[1] Il s'agit principalement du sabre noir, lingue bleue, grenadier de roche.

Lire [ici](#) le communiqué de presse d'AgroMousquetaires.

Partager :